

Ces évaluations globales ou vérifications de sécurité comprennent, outre une estimation des conditions et des méthodes de travail, une étude sévère de la politique de sécurité d'une compagnie donnée, de son programme d'instruction et de formation, de l'attitude de la direction et des employés en matière de sécurité, du système d'inspection sur les mesures de sécurité à l'intérieur de l'usine, des enquêtes sur les accidents et des méthodes de rapport, etc. d'où la plupart des problèmes de sécurité tirent leur origine.

La mise au point d'un système national de statistiques sur les accidents est en bonne voie et fournira vraisemblablement des renseignements utiles à la prévention des accidents à l'avenir. L'Office national du film est en train de réaliser un film qui servira à enseigner aux enquêteurs les meilleures méthodes à utiliser en cas d'accident. Un second film sur les méthodes d'inspection des mesures de sécurité est en projet. Dans la mesure où ce domaine relève de la compétence du ministre du Travail et de ses services, tout sera mis en œuvre pour améliorer les conditions dans lesquelles les travailleurs des chemins de fer canadiens doivent gagner leur vie. Je remercie le député d'avoir présenté à la Chambre un bill aussi louable.

M. Len Marchand (Kamloops-Cariboo): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député de Moose Jaw (M. Skoberg) d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur les accidents de chemins de fer, grâce à la présentation du bill C-47. Comme je sais que d'autres députés tiennent à prendre part au débat, je vais être bref. Je tiens néanmoins à dire que j'approuve de façon générale le principe du bill.

Je n'étais pas à la Chambre au début des remarques du député, mais on me dit qu'il a mentionné l'accident survenu le 15 février et qui a entraîné la mort de trois éminentes personnes de la ville de Kamloops. La mort de ces trois hommes a semé l'angoisse et l'inquiétude à Kamloops et aux environs. Cet accident a aussi causé beaucoup d'inquiétude dans tout le pays. J'ai rencontré les dirigeants de la Fraternité des mécaniciens de locomotives et du syndicat des employés des Transports pour discuter de cette question importante. L'une de leurs principales récriminations était l'absence de communication—le manque d'information aux familles, aux travailleurs et à l'ensemble de la collectivité.

Je tiens à féliciter le député d'avoir présenté ce bill. J'ignore quel sort ce dernier connaîtra, mais ses principes généraux sont valables et j'espère que le gouvernement pourra bientôt prendre des initiatives dans le sens suggéré par le député.

• (4.40 p.m.)

Mon bon ami de Burnaby-Seymour (M. Perrault) a parlé de la sécurité des chemins de fer, et ses observations à ce sujet sont fort pertinentes. A notre époque où dominent les techniques, où des hommes vont sur la lune, tout est possible, littéralement. On sait que 90 ou 95 p. 100 de tous les scientifiques qui aient jamais vécu sont actuellement vivants; c'est dire que nous traversons la plus grande ère technique de l'humanité. Ces accidents ne sont sûrement pas inévitables, et nous pouvons certes découvrir des moyens de les prévoir.

M. Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et Forêts): Je suis heureux de prendre

[M. Perrault.]

la parole à la Chambre aujourd'hui, monsieur l'Orateur, et de dire quelques mots du bill C-47, car je crois pouvoir appuyer certaines des dispositions de cette mesure très raisonnable.

[Français]

Ce projet de loi intitulé «Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (Rapport des accidents)» est parrainé par l'honorable député de Moose Jaw (M. Skoberg). J'ai eu l'occasion, au cours des deux premières sessions de ce Parlement, de siéger avec ce député au comité permanent des transports et des communications, et je sais qu'il est bien intentionné et qu'il ne fait pas de «partisanerie» politique en présentant de façon fort louable son projet de loi. Il me fait donc plaisir de l'appuyer objectivement et dans un esprit de coopération qui vise essentiellement l'intérêt du public canadien.

La dernière fois que j'ai pris la parole à la Chambre sur la question des chemins de fer, la presse provinciale et même nationale, jusqu'à un certain point, s'était un peu énervée à mon égard et avait conclu que j'attaquais le gouvernement par certains des mes propos. Si j'en veux à quelqu'un, c'est bien aux autorités des sociétés ferroviaires qui se fichent royalement, à l'occasion, de l'opinion publique et des critiques exprimées avec assez de vigueur à la Chambre par les représentants du peuple. Enfin, j'oublie cela pour l'instant, et je vais parler du bill.

En ce qui a trait aux dispositions du bill touchant aux rapports des accidents, je ne m'y oppose pas. Je loue l'intention du parrain du projet de loi, et je laisse à d'autres députés plus savants le soin d'en discuter les aspects juridiques ou les conséquences pratiques.

A mon avis, il s'agit d'un projet de loi bien fondé, bien pensé, et dont la présentation s'imposait depuis quelque temps. Pourquoi m'intéresser particulièrement à ce bill? Simplement parce que je m'intéresse de façon permanente aux activités de la société de chemin de fer qui dessert ma province, et particulièrement ma région.

J'ai à cœur l'intérêt des cheminots. Un honorable député vient de me dire qu'il n'y a pas de service ferroviaire dans ma circonscription. Au fait, il y en avait un, et même s'il n'en reste pas grand-chose, je veux quand même m'en occuper. J'ai à cœur l'intérêt des cheminots et leur sécurité au travail, et même si les occasions d'intervenir directement en leur faveur à la Chambre ne sont pas tellement nombreuses, je m'en voudrais de rater celle-ci.

Mon père, qui était cheminot, a travaillé comme cantonnier—comme nous disons communément chez nous, «au pic et à la pelle», beau temps, mauvais temps—pendant 42 ans. J'ai aussi travaillé «au pic et à la pelle», à ses côtés, sur le chemin de fer, aussi bien l'été, sous un soleil écrasant, que dans le froid intense de l'hiver. Je connais les dangers de ce travail et je sais de quoi je parle. Cela m'amuse d'entendre des Canadiens, parfois même certains de mes électeurs, me dire: «Toi, tu es député, tu as un emploi à Ottawa, tu n'as pas de problème; comment peut-tu comprendre nos besoins?»

Monsieur l'Orateur, si je suis issu d'un «establishment» quelconque, c'est bien de cette classe de gens qui ont toujours gagné leur pain à la sueur de leur front, et je ne l'oublie pas. Voilà pourquoi je m'intéresse particulièrement au bill C-47.